



-Collectif du 31 mars 2012

Paris le 15 mai 2013

-ELEN-France,
Réseau Européen pour l'Égalité des Langues
-Association des Rencontres inter-régionales
des langues et cultures régionales
9 straed La Tour d'Auvergne
29270 KARAEZ/ CARHAIX
Téléphone : 02 98 73 20 58.
collectiflanguesregionales2012@gmail.com
<http://www.languesregionales.org/>

COMMUNIQUÉ

REÇUES A L'UNESCO LE 15 MAI 2013, LES LANGUES RÉGIONALES DE FRANCE ONT DÉPOSÉ LEURS DEMANDES D'ASILE CULTUREL.

Mercredi 15 mai, **une centaine de délégués des différentes langues de France se sont présentés au siège de l'UNESCO à Paris, pour demander l'asile culturel et la protection d'un patrimoine culturel de l'humanité.** En effet, les langues basque, bretonne, catalane, créoles, occitane, les langues régionales d'Alsace et de Moselle, les langues d'oïl, les langues d'outre-mer sont les vecteur de cultures et d'identités multiples, pourtant **mises en danger de mort par l'État français.**

Une délégation de 13 personnes, formée de représentants de la société civile, d'élus régionaux et de parlementaires, a été reçue pendant plus d'une heure. Au nom de leurs organisations, elles ont déposé la demande d'asile culturel rendu nécessaire par la conception française d'une société monolingue et uniforme. **Cette vision archaïque conduit à la disparition de la diversité de langues que l'UNESCO a pour mission de protéger.** Alors que la République française s'obstine à nier la réalité des langues et des cultures de son territoire, qu'elle refuse de leur accorder le moindre statut légal et les exclue de la vie sociale, elle se fait le chantre de la diversité linguistique et culturelle à travers le monde

Les délégués ont, en particulier, dénoncé :

- l'abandon par le gouvernement de l'engagement solennel du président de la République (n° 56) de faire ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires,
- l'adoption de mesures régressives et discriminatoires dans le projet de loi sur l'Éducation,
- ainsi que l'absence de tout progrès dans le projet de loi dit de «décentralisation».

Alors que de nombreux parlementaires français de différents bords déploient leur efforts pour ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, dans le respect de la promesse présidentielle, **les délégués ont sollicité de l'UNESCO une intervention incitant la France à se conformer aux normes internationales dans le domaine du respect de la diversité des langues et des cultures.** Cette démarche va dans le sens des droits de l'homme et de la protection du patrimoine culturel mondial, élément du développement durable de l'humanité.

Le Collectif du 31 mars 2012, ELEN-France, membre du Réseau Européen pour l'Égalité des Langues, l'Association des Rencontres inter-régionales et toutes organisations membres ou qui s'associent à leur démarche, représentants de millions de locuteurs attachés à leurs langues et cultures, **poursuivront leurs actions jusqu'à la fin de toute discrimination.** Tous réclament la reconnaissance pleine et entière de leur existence et de leurs droits, en France comme en Europe.